

**COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020**

L'An deux mille vingt, le vendredi 10 juillet, à 20H00

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian BARDIN, Maire de la commune de Cubry-les-Faverney.

**Présents** : Cédric PHILIPPOT, Pascal DUMAIN, Sébastien COQUELLE, David DIAS, Remi FAUCOGNEY, Alain GOGUILLOT, OGIER Catherine, Robert PHILIPPOT, Aurélie SLUZALEK, Céline VILLEMIN

**Absent** : 0

M. Cédric PHILIPPOT a été nommé secrétaire de séance

**Objet de la délibération : ELECTION DELEGUES SENATORIALES**

Délégué titulaire : Christian BARDIN élu 11 voix

Délégués suppléants : Pascal DUMAIN élu 11 voix

Cédric PHILIPPOT élu 11 voix

Rémi FAUCOGNEY élu 11 voix

**Objet de la délibération : INDEMNITES DES ELUS**

**Indemnité du maire :**

Vu le C.G.C.T et notamment les articles L 2123-20 et suivants.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les conditions prévues par la loi des indemnités de fonction versées au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et à compter du 5 juillet 2020 de fixer le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à :

**- 25,5 % de la valeur annuelle de l'indice brut 1027 soit 991,80 euros brut mensuel.**

Vote : 10 pour 1 abstention

**Indemnités des adjoints :**

Vu le C.G.C.T et notamment les articles L 2123-24 et suivants.

Vu les arrêtés municipaux du 5 juillet 2020 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire  
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les conditions prévues par la loi des indemnités de fonction versées aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et à compter du 5 juillet 2020 de fixer le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de 1<sup>er</sup> adjoint au Maire à :

**- 9,9 % de la valeur annuelle de l'indice brut 1027 soit 385,05 euros brut mensuel**

Concernant le 2<sup>ème</sup> adjoint, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et à compter du 5 juillet 2020 de fixer le montant de l'indemnité du 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire à :

**-9,9 % de la valeur annuelle de l'indice brut 1027 soit 385,05 euros brut mensuel**

VOTE : 9 pour 2 abstentions

**Objet de la délibération : DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Monsieur le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2122-22) permettent au Conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communal et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- de procéder, dans la limite fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière communal ;
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal ;
- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum 15 000 euros autorisé par la Conseil Municipal ;
- d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

Monsieur le Maire expose également :

- que toute dépense dans le secteur public local est un marché public

- qu'il est indispensable que le Conseil Municipal donne délégation au Maire, au titre du 4<sup>e</sup>alinéa de l'article L2122-22 du CGCT, afin de permettre à celui-ci de passer les marchés à procédure adaptée (MAPA)

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 90 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget .

Vote 11 pour 0 contre 0 abstention

### **Objet de la délibération : DESIGNATION DES DELEGUES SYNDICATS, COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la nomination des délégués à la Communauté de Communes, aux divers Syndicats et à la Défense :

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DE SAONE :**

Titulaire : Christian BARDIN

Suppléant : Cédric PHILIPPOT

- **SYNDICAT DU CEG DE FAVERNEY :**

Titulaire : Aurélie SLUZALEK

Titulaire : Catherine OGIER

Suppléant : Céline VILLEMIN

- **SYNDICAT DES EAUX VALLON DES CANES :**

Titulaire : Christian BARDIN

Titulaire : Pascal DUMAIN

Titulaire : Robert PHILIPPOT

Suppléant : Cédric PHILIPPOT

Suppléant : Rémi FAUCOGNEY

- **REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL :**

Titulaire : David DIAS

Titulaire : Rémi FAUCOGNEY

Suppléant : Sébastien COQUELLE

- SICTOM :

Titulaire : Pascal DUMAIN

Suppléant : Alain GOGUILLOT

- SIED 70 :

Titulaire : Christian BARDIN

Suppléant : Catherine OGIER

- DEFENSE :

Correspondant Défense : David DIAS

## **Objet de la délibération : NOMINATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Le maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la nomination des membres pour les commissions communales :

- COMMISSION FORET :

Cédric PHILIPPOT

Alain GOGUILLOT

Sébastien COQUELLE

David DIAS

- COMMISSION SALLE DES FETES :

Rémi FAUCOGNEY

David DIAS

Cédric PHILIPPOT

- COMMISSION BATIMENTS COMMUNAUX ET VOIRIE :

Christian BARDIN

Cédric PHILIPPOT

Pascal DUMAIN

Alain GOGUILLOT

David DIAS

- COMMISSION EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNE :

Céline VILLEMEN

Catherine OGIER

Aurélië SLUZALEK

Rémi FAUCOGNEY

- COMMISSION ASSAINISSEMENT :

Christian BARDIN

Cédric PHILIPPOT

Pascal DUMAIN

Robert PHILIPPOT

Rémi FAUCOGNEY

Sébastien COQUELLE

Le Maire, Christian BARDIN

